

**Réunion du Conseil municipal du 27 novembre 2017**

L'an deux mil dix sept le 27 novembre à 19heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

**Etaient présents** : Mmes, Blanc, Bos, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

**Procurations** : Mme Bourghelle à Mme Bos, Mme Kohler à Mr Julien, Mme Orban à Mme Saint – André, Mme Roumanet à Mr de Pampelonne

---

**Décision modificative numéro 7**

Virement de crédits :

- Compte dépenses 627 : services bancaires + 1500
- Compte dépenses 022 : Dépenses imprévues - 1500

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire

**17.061 : convention constitutive d'un groupement de commande entre la CCRC et la commune pour la voirie communale.**

La communauté de communes est gestionnaire de la voirie et a engagé pour l'exécution des travaux.

La CCRC Propose à la commune de leur ouvrir l'accord cadre voirie, en signant une convention de groupement de commandes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour , approuve la constitution d'un groupement de commandes, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCRC .

**17.062 : Fusion des syndicats d'eau potable du canton de ST PERAY et du SIVOM du canton de VERNOUX**

Vu le projet des statuts du futur « syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de vernoux », délibéré le 3 mai 2017 par le Syndicat d'eau potable du canton de St Péray et le 6 avril 2017 par le SIVOM du canton de Vernoux, . Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- approuve le projet de périmètre de fusion des 2 syndicats au sein d'un nouveau syndicat d'eau potable « Crussol-Pays de Vernoux » .
- approuve le projet de statuts du futur syndicat
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce dossier.

Les 2 représentants au SIVOM sont Mrs Antoine de Pampelonne et Mr Julien Marcel.

#### **17.063 : CAISSE EPARGNE : crédit relais**

Monsieur le maire propose de réaliser un crédit relais de 100000€ dans l'attente du FCTVA et du versement des subventions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contracter le crédit relais auprès de la caisse Epargne Loire-Ardèche.

#### **17.064 : MNT AVENANT 3 au contrat de prévoyance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu la convention signée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec le centre de gestion de l'Ardèche et la MNT pour une durée de 6 ans, pour une convention de participation en matière de protection sociale Prévoyance en faveur du personnel, le taux de cotisation des garanties collectivités est fixée à 1.52 % pour l'année 2018 ( rappel 2017 1.43%).

#### **17.065 : Encarts publicitaires dans le bulletin municipal**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal :

9X6 à 100€

19X6 à 150€

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **17.066 : Recensement de la population en 2018 : nomination du Coordonnateur communal**

Le recensement de la population aura lieu sur le territoire de la commune du 18 Janvier au 17 février 2018 .

L'INSEE demande la nomination d'un coordonnateur communal, qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la campagne de recensement.

Ses missions consistent à assurer l'encadrement des agents recenseurs qui seront recrutés, ainsi que le suivi de la collecte.

Madame Anne-Marie LECHENARD, est nommée comme coordonnateur communal.

**17.067 : Recensement de la population en 2018 : recrutement de 2 agents contractuels**

Monsieur le Maire propose le recrutement de 2 agents contractuels en contrat à durée déterminée pour effectuer le recensement.

Un forfait brut de 800€ à chacun, 1 bon d'essence de 100€, qui couvriront les frais de déplacement, les 2 séances de formation obligatoires, la tournée de reconnaissance et la collecte des informations du 18 janvier au 17 février.

**Questions diverses :**

- Avancement des travaux dans le village
- Réunions pour le commencement des travaux d'assainissement.
- Plan Local Urbanisme : le projet en est à la consultation des services. Plus tard des réunions publiques, et permanences du commissaire enquêteur auront lieu. Durée du projet 2 à 3 ans.
- Numérotation du village : les plans avec appellations des routes ont été proposés à la commission par le cabinet d'études.
- Les finances de la commune seront transférées à la Trésorerie de ST PERAY à partir du 1er janvier 2018.

Vu pour être affiché le 28 novembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT

